

N° 173/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 décembre 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 décembre 2022

Objet de la délibération :

Randonnée : convention tripartite Département / CCLL / CRDP

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	49
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	17
· Excusé(e)s :	13
· Non excusé(e)s :	15
- Votants	69

Résultat du vote	
- Pour :	69
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le treize décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité d'Amancey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
- Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Christophe JOUVIN, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Félix CHOPARD à Laurent BROCARD, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Marie-Pierre GRANDJEAN à Catherine GRANDJACQUET, Nathalie KOWAL-BONDY à Sarah FAIVRE, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Sébastien LAITHIER à Franck COLLINET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Marc JACQUOT, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Philippe BOUQUET à Patricia PAQUIEZ, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Patrick SEBILE à Gérard COULET
- Procuration**
- Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Véronique MARLE
- Suppléé(e)s**
- Henri BARBET, Frédéric BONNEFOI, Jean-Marc CARGNINO, Jean-Marie DALOZ, Vanessa DORDOR, Pascal DUGOURD, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Marie-Christine LEGAIN, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN, Yves MOUGIN, Pierre-André VOUILLOT
- Excusé(e)**
- Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Cyrielle DELISLE, Bernadette FAILLENET, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Daniel PERNIN, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY, Emmanuel VIENNET
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la compétence entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, touristiques, d'intérêt communautaire dont le rayonnement est extrarégional, gérée par la CCLL,

Vu l'inscription de 20 boucles de VTT/Randonnée dans les statuts de la CCLL,

Considérant la sollicitation du Département pour la signature d'une convention de partenariat avec les EPCI et les associations de baliseurs pour l'entretien des itinéraires de randonnée en 2022,

La convention précise les rôles et engagements de chacun :

- Le Département verse la totalité de l'indemnité, soit **3 920 €** à la CCLL ; 392 km de sentiers de niveau 2 en 2022.
- La CCLL s'engage à reverser cette indemnité à chaque association au prorata des kilomètres entretenus.
- Rôle du CRDP :

- Contact et relais entre les associations
 - Commande et fourni le matériel nécessaire à la réalisation de l'entretien.
 - Formation des bénévoles.
 - Contrôle du balisage.
- Les associations s'engagent à entretenir leurs itinéraires.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention tripartite avec le Département et le CRDP pour une durée d'un an.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20221213-173-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Fait et délibéré en séance, le 13.12.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

